

# *Au Puits de La Paracha*

*Pensées recueillies  
de Rabbi  
Elimelech  
Biderman Chlita*

*Chela'h Lékhá*



# FEUILLET HEBDOMADAIRE AU Puits DE LA PARACHA

Pour toute remarque,  
éclaircissement ou tout  
autre sujet il est possible  
de nous contacter:  
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:  
Mail@BeerHaparsha.com

*Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.*

## INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

*En hébreu:*

**באר הפרשה**  
subscribe@beerhaparsha.com

*En anglais:*

**Torah Wellsprings**  
Torah@torahwellsprings.com

*En Yiddish:*

**דער פרשה קוואל**  
yiddish@derparshakval.com

*En Espagnol:*

**Manantiales de la Torá**  
info@manantialesdelatorah.com

*En Français:*

**Au Puits de La Paracha**  
info@aupuitsdelaparacha.com

*En Italien:*

**Le Sorgenti della Torah**  
info@lesorgentidellatorah.com

*En Russe:*

**Колодец Торы**  
info@kolodetztory.com



**AUX ETATS-UNIS:** Mechon Beer Emounah  
1660 45th St, Brooklyn NY 11204  
718.484.8136

**EN ISRAËL:** Makhon Beer Emouna  
Re'hov Dovav Mecharim 4/2  
Jerusalem  
Téléphone: 02-688040

**Edité par le Makhon Beer Emouna**

Tous droits de Reproduction réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque  
manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires  
sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est  
contraire à la Halakha et à la loi.



**Torah-Box.com**  
diffusion du judaïsme aux francophones

Retrouvez le feuillet sur  
[www.torah-box.com/ravbiderman](http://www.torah-box.com/ravbiderman)

# Au Puits de La Paracha

Chela'h Lékhā

**« Hachem, entends ma supplique ! » : la force de la prière**

« Pour la tribu de Ephraïm, Hochéa Bin Nouné (...) **pour la tribu de Yossef formant celle de Ménaché, Gadi Ben Soussi.** » (13, 8-11)

Le Ari Za'l (Chaar Hapsoukim) fait remarquer qu'au sujet de Ménaché, est mentionnée également la tribu de Yossef (comme pour toutes les autres tribus qui sont toutes affiliées aux fils de Yaakov), alors que ce n'est pas le cas d'Ephraïm. Il explique que le Saint-Béni-Soit-Il désirait protéger les explorateurs de la faute et les préserver de la mort ; à cette fin, il associa à chacun d'entre eux le chef de la tribu (grâce à ce qui est nommé dans la Cabbale עֵצֶר נִשְׁמָה, "la transplantation d'une âme"). Par exemple, au prince de la tribu de Réouven, Chamoua Ben Zakhour, il associa l'âme de Réouven, fils de Yaakov, à Chafate Ben 'Hori, prince de la tribu de Chimone, l'âme de Chimone, fils de Yaakov, et de même pour chaque tribu. Or, lorsqu'il arriva à la tribu de Yossef, qui, étant scindée en deux, envoya deux explorateurs, Il associa l'âme de Yossef à celle de Ménaché, fils de Yaakov, à celle de l'explorateur de cette tribu. Mais, il n'associa aucune âme à l'explorateur de la tribu d'Ephraïm. Constatant la dangereuse situation dans laquelle se trouvait son disciple Yéochoua, Moché pria afin qu'il n'échoue pas dans sa mission. Et par le mérite de cette prière, il lui fut associé l'âme de Lévi (puisque la tribu de Lévi n'envoya aucun explorateur).

Finalement, ajoute le Ari Za'l, tous les princes de tribu fautèrent, à l'exception de **Calev et de Yéochoua qui furent, seuls, sauvés par le mérite de la prière :**

Au sujet de Calev, la Guemara (Sota 34b) rapporte au nom de Rava : « Calev fuit les mauvaises intentions des explorateurs et alla se répandre en prières sur le tombeau des patriarches ; il leur dit : "Mes pères intercédez

pour moi afin que je sois préservé des funestes desseins des explorateurs !" » (Cf également dans le Zohar 158b)

Yéochoua, grâce au fait que Moché pria pour lui fut préservé de leurs mauvais conseils (ce qui lui fit mériter d'être associé à l'âme de Lévi).

Ce qui précède nous montre la valeur de la prière. Le péril qui guettait les explorateurs était, en effet, tellement grand que même leur associer l'âme sainte du chef de la tribu ne suffit pas à les protéger de leurs funestes desseins. Et néanmoins, Yéochoua et Calev furent sauvés grâce à la prière ! Cela nous enseigne que la prière est encore plus efficace que le mérite des Pères.

En passant, l'occasion nous est donnée de nous étendre quelque peu sur l'importance des Ta'hanounim (les suppliques que l'on récite après la Amida, n.d.t), qui font partie de ce qui "se trouve à la cime du monde et que les gens négligent" :

Durant les jours redoutables (de Eloul et de Tichri, n.d.t), nous rapportent les disciples du 'Hatam Sofer, les prières accompagnées de pleurs et de repentir qui se déroulaient dans les rassemblements des plus grands Rabbanim provoquaient un extraordinaire réveil spirituel. Pourtant, le spectacle qu'offrait le 'Hatam Sofer lorsqu'il prononçait, deux fois par semaine, le "Véhou Ra'houm" des Ta'hanounim (durant les jours ordinaires de l'année) le surpassait. Cette scène était tellement impressionnante qu'elle resta même gravée dans la mémoire de ses disciples.

Une épidémie éclata, une fois, dans une des villes voisines de Karline. Les jeunes y périssaient (à D. ne plaise) les uns après les autres. Le Beth Aharon leur fit envoyer un télégramme dans lequel il leur ordonnait de prendre comme résolution de veiller à dire



les Ta'hanounim, ce qu'ils firent, et l'épidémie cessa.

Rav Chlomké de Zvil révéla une fois aux 'Hassidim de Karline à Jérusalem que le Beth Aharon s'était dévoilé à lui en rêve et lui avait demandé de transmettre à ses fidèles qu'ils veillent à dire les Ta'hanounim à Min'ha même après le coucher du soleil. (Le célèbre 'Hassid Rabbi Yéochoua Echel Altovski lui demanda alors d'où il savait qu'il s'agissait bien du Beth Aharon. Il lui répondit qu'il l'avait vu, étant tout jeune enfant de trois ans, et que depuis, son visage était demeuré gravé dans sa mémoire.)

L'histoire extraordinaire qui suit fait partie des prodiges accomplis par le Saba Kadicha de Radochitz :

Un des 'Hassidim de Kotsk se rendit une fois chez le 'Saba' de Radochitz et lui confia sa peine : son sort avait tourné, et la malchance ne cessait de le poursuivre dans tous les domaines. Le Saba lui demanda s'il veillait à dire les Ta'hanounim, mais l'homme eut honte de répondre. Le Rav réitéra sa question et, sans autre choix, il avoua que non (comme si tous les jours de sa vie étaient des jours de fête).

« Tu dois compléter tous les Ta'hanounim qui te manquent, lui dit le Saba. Sais-tu depuis quand tu as cessé de les dire ? »

L'homme, confus, ne sut quoi répondre. Puis, il se souvint que, depuis sa jeunesse, il avait négligé de les dire.

« Tu dois compter, ordonna-t-il, combien il t'en manque depuis lors ! »

Le malheureux s'exécuta : il lui en manquait plusieurs milliers !

« Complète ce qui te manque, ordonna-t-il à nouveau, de cela dépend ton salut. Car tant qu'il t'en manquera ne serait-ce qu'un seul, tu ne pourras être délivré. Ta délivrance est également conditionnée par le fait que tu n'en rates plus un seul dorénavant ! »

Conscient que son sort en dépendait, l'homme accepta pleinement ce décret. Il prit la ferme résolution de ne jamais plus

manquer de réciter les Ta'hanounim, et se mit immédiatement à la tâche, si bien qu'au bout de quelques semaines, il finit par compléter le nombre de Ta'hanounim manquants. Et, **le jour même où il atteignit le compte, la chance recommença à lui sourire et il se mit à gravir les échelons de la réussite. Il s'enrichit et assista à de véritables prodiges.**

La Guemara (Brakhot 35b) enseigne que Rava disait à ses disciples : « De grâce, durant les jours de Nissan et de Tichri, ne vous présentez pas devant moi afin que vous ne soyez pas tourmentés par votre subsistance durant tout le reste de l'année ! »

Au sens simple, cela s'explique par le fait que ces deux mois sont ceux consacrés à l'ensemencement et à la moisson. Cependant, dans ces paroles, le Saba faisait allusion au fait que ce sont des mois durant lesquels on ne récite pas les Ta'hanounim. Dès lors, il n'existe alors pas d'autre moyen de faire descendre la profusion dans le monde que de s'adonner réellement aux travaux agricoles.

Pour en revenir à l'essentiel de notre propos, sachons qu'aucune prière n'est prononcée en vain, sans avoir produit son influence bénéfique. On pourra peut-être se demander, s'il en est ainsi, ce que sont devenues les nombreuses prières que Moché Rabbénou formula pour susciter la miséricorde Divine après la faute des explorateurs puisque, apparemment, elles ne furent pas exaucées. Écoutons plutôt ce qu'écrivit Rabbénou Bé'hayé à ce sujet (14, 35) :

En vérité, explique-t-il, le décret Divin était scellé d'un serment qui prévoyait que toute cette génération périsse, comme il est dit : « *Moi Hachem, Je le déclare : oui, c'est ainsi que J'en userai avec toute cette communauté perverse, ameutée contre Moi. C'est dans ce désert qu'elle prendra fin, c'est là qu'elle doit mourir.* » Or, un tel décret ne peut être annulé. Néanmoins, Moché réussit par ses prières à en retarder l'exécution de quarante ans (ce qui signifie qu'en principe, ils auraient dû tous mourir en une seule fois sur le coup, mais le



décret fut différé progressivement sur une période de quarante ans). Il en résulta que les prières influèrent dans une grande mesure pour prolonger leurs vies. **Cela nous enseigne que même un décret Divin associé à un serment peut être repoussé grâce à la force de la prière.** Aussi, même s'il a été décrété qu'une personne doit mourir (à D. ne plaise), il est encore possible de prier afin qu'elle ait une longue vie et que ce décret ne s'applique que plus tard.

Voyons quelle peut être la force de la prière à travers l'histoire qui suit, rapportée de la bouche-même de son protagoniste :

Un Avrekh de Beth Chémech maria sa fille le 20 Sivan 5778 (2018) dans la salle de fête "Parande" situé dans cette ville. N'ayant pas un sou en poche, et ayant déjà réuni très difficilement l'argent nécessaire aux dépenses minimales du mariage, il prévint sa fille qu'il ne pourrait pas assumer le coût du « kissé kala », le canapé décoré sur lequel la mariée s'installe dans la salle. La jeune fille supplia son père, elle allait avoir honte de ne pas être comme toutes ses amies. Mais le père, ne sachant vraiment pas comment faire, persista dans sa position. Il ne lui restait plus rien pour faire face à cette dépense supplémentaire. « Cependant, confia-t-il à sa fille, je vais te dire une chose : jusqu'à présent, tu as parlé avec ton père ici-bas, lequel n'est plus en mesure de t'aider. Désormais, tu dois demander à ton Père qui est dans les Cieux, pour qui tout est possible ! »

Et de fait, le Chabbat précédent le mariage, la jeune fille prit son livre de Téhilim et se mit à supplier à chaudes larmes : « Mon Père qui réside dans les Cieux, procure-moi un 'siège de kala' digne d'une mariée, pour le jour de mes noces ! »

Le jour du mariage, lorsqu'ils arrivèrent dans la salle, **ils y découvrirent un divan de mariée somptueux, garni de fleurs de toutes sortes et de toutes les couleurs que l'on ne pouvait se lasser de contempler, décoré de manière luxueuse.** Au début, ils s'étonnèrent : d'où ce divan venait-il, et qui l'avait commandé ? Il s'avéra finalement que cette

salle de fête comportait deux étages. Le mariage de la jeune fille en question se déroulait à l'étage inférieur, tandis qu'à l'étage supérieur, c'était un juif fortuné habitant l'étranger qui mariait l'un de ses enfants. Ce dernier avait organisé la cérémonie nuptiale en grande pompe, selon ses moyens, et n'avait pas manqué de commander un divan de mariée en conséquence. En outre, il avait loué les services d'un organisateur d'événements, dont le rôle consistait à veiller au bon déroulement du mariage et à vérifier qu'il ne manquait rien.

C'était le 20 Sivan, date à laquelle certaines communautés veillent à ne pas se marier, alors que d'autres n'ont pas cette coutume. Notre homme de Beth Chémech faisant partie de cette dernière catégorie, il avait donc prévu de procéder à la cérémonie du mariage proprement dite avant le coucher du soleil. En revanche, le juif de l'étranger la respectant, il organisa le mariage afin qu'il se déroule plus tard dans la nuit. Deux heures avant la cérémonie, ce dernier envoya son fils sur les lieux afin qu'il vérifie que tout était en ordre (que les tables étaient bien dressées, etc.). C'est là qu'il se rendit compte que le siège traditionnel de la mariée n'avait pas été installé. Irrité, il s'empessa de téléphoner à son père pour lui raconter le terrible "malheur" qui venait d'arriver. Furieux, celui-ci appela à son tour l'organisateur et l'accusa de l'avoir trompé : « Où est le divan ?, lui cria-t-il sans aucune autre entrée en matières.

- Je ne sais pas de quoi vous parlez, répondit ce dernier, le divan est à sa place prêt à recevoir la mariée tant attendue ! »

Après un court échange de "reproches à haute voix", ils comprirent enfin que le divan avait été déposé par erreur dans la salle du bas. On envoya immédiatement des ouvriers le chercher. Mais, ils arrivèrent juste pour apercevoir la mariée du bas qui entrait dans la salle (puisque la cérémonie de cette dernière se déroulait deux heures avant l'autre). Bien entendu, il n'était déjà plus question de gâcher sa joie



et de lui faire honte le jour de son mariage. Aussi, un autre divan fut commandé par l'étranger fortuné et tout rentra dans l'ordre.

Ceci afin que l'on sache que ses larmes ne furent pas versées en vain !

Cette histoire doit également attirer notre attention sur un point supplémentaire : ne pas se contenter de peu. Cette jeune mariée aurait pu en effet obtenir un appartement pour y vivre durant des années, et pas seulement un canapé pour quelques heures d'une jouissance éphémère, à condition toutefois de prier pour cela !

**« Sanctifiez-vous pour votre D. », savoir protéger son regard : l'importance de celui qui se sanctifie**

*« Ne vous égarez pas à la suite de votre cœur et de vos yeux » (15, 39)*

Le Beth Yossef (Even Ahézer §21) s'étend longuement sur la gravité de cet interdit et du châtiment réservé à celui qui l'enfreint. Il rapporte à ce sujet les mots de Rabbénou Yona (Iguérète Hatechouva 19, 20) :

« Celui qui ne lève pas les yeux, ses yeux mériteront de contempler la splendeur Divine, car c'est ce que nos Sages enseignent (Vaykra Rabba 23, 13) : "Celui qui préserve son regard d'un spectacle indécent mérite d'accueillir la face de la présence Divine", comme il est dit (Isaïe 33, 15) : "Il ferme les yeux pour ne pas se complaire au mal", et il est écrit ensuite (Ib, ib, 17) : "Tes yeux contempleront le Roi dans sa beauté". »

Le Maguid de Brisk (Gué Hiza'one) rapporte qu'un homme se rendit une fois chez un des Grands de la génération pour lui demander un conseil pour avoir de la mémoire. Il sentait en effet que celle-ci lui faisait défaut davantage de jour en jour (à D. ne plaise).

« Pourquoi me demander des conseils, lui répondit-il, alors que tu récites toi-même chaque jour le meilleur qui existe lorsque tu dis (dans le Chéma Israël) *וְאַחֲרָיָהּ לְבָנֶיךָ וְאֶחָדָם* ("Ne vous égarez pas après votre cœur ni après vos yeux") ? Il est rapporté en effet, là-bas, que les

contemplations interdites et les mauvaises pensées qu'elles suscitent font perdre la mémoire à tout homme et que c'est une chose avérée et admise par tous les médecins. Cette vérité, ajoute-t-il, est en partie confirmée par la Guemara elle-même qui parle de deux Sages se distinguant par leur mémoire phénoménale : Rav Yossef, à propos duquel elle enseigne (Brakhot 64a) qu'il était surnommé "Sinai", ce que Rachi explique ainsi : "Parce qu'il était particulièrement érudit dans les Braïtôt (Michna qui n'a pas été consignée par Rabbi, n.d.t)", et Rav Chéchète au sujet duquel elle rapporte (Erouvine 67a) que Rav 'Hisda était effrayé par ses connaissances. Or, tous les deux étaient totalement aveugles ! »

Dans la suite de notre verset (Ib, ib, 40), il est écrit : *« Afin de vous souvenir et d'accomplir tous Mes commandements, vous serez saints pour votre D. »*, ce que le Targoum Yonathan traduit en araméen : **« Vous serez saints : ce sont ceux qui sont à l'image des anges qui servent devant Hachem votre D. »** Cet enseignement extraordinaire est à même de redonner du courage à ceux qui l'auraient perdu en pensant aux épreuves auxquelles ils sont confrontés dans ce domaine qu'ils jugent être humiliant et tellement misérable. Car, bien au contraire, ce sont précisément grâce à ces épreuves-là que l'homme peut se sanctifier et devenir l'égal des anges. Rabbi Issakhar de Belze en donne l'explication suivante :

A priori, écrit-il, le commentaire du Targoum Yonathan nécessite un éclaircissement : on peut se demander, en effet, où il a trouvé dans notre verset une quelconque allusion au fait que les saints parmi les Bné Israël sont à l'égal des anges.

Les disciples du Baal Chem Tov, rapporte-t-il, se demandèrent une fois, pourquoi même les plus grands Tsadikim, qui ont déjà énormément sanctifiés tout leur être (au point que tous leurs membres soient dédiés au service Divin), continuent cependant à affronter de rudes épreuves et à mener une âpre bataille contre leur Yétser Hara.



La réponse est que, c'est seulement après avoir livré une guerre difficile afin de surmonter son mauvais penchant, que l'homme se hissera, à la mesure de ses efforts, à un niveau très élevé. Il méritera d'atteindre, déjà dans ce monde, tout en étant encore habillé d'un corps, la sainteté des anges célestes. C'est pourquoi le verset précise que, même après avoir accompli : « *Et vous vous souviendrez de tous les commandements d'Hachem pour les accomplir* », vous devrez encore observer (dans la suite du verset) la défense : « *Ne vous égarez pas après votre cœur ni après vos yeux* ». C'est seulement ainsi que vous mériterez d'atteindre la sainteté des anges (« *et vous serez saints pour votre D.* »).

**De là, nous apprenons qu'il ne faut ni s'affliger ni se décourager face aux épreuves incessantes de la vie. Car ce sont justement celles-ci qui permettent de s'élever de plus en plus haut. Il sera rassurant de constater que même les plus grands Tsadikim, comparés aux anges célestes, affrontent de difficiles épreuves, et que c'est la toute leur valeur et toute leur grandeur.**

Et même la prière est mieux acceptée. Le Targoum Yonathan traduit en araméen le verset (Vaykra 20, 7) : « *Vous vous sanctifierez, et vous serez saints* », de la manière suivante : « *Vous vous sanctifierez, et vous serez saints dans votre corps au point que vos prières soient agréées.* » C'est également dans cet esprit que Rabbénou Yona explique l'enseignement de la Guemara (Brakhot 30b) : « *Les fervents des premières générations attendaient une heure avant de prier afin de concentrer leur cœur vers Hachem* » :

« Cela ne veut pas dire qu'ils attendaient le temps nécessaire pour dégager leur pensée de tout souci pour prier avec concentration car, si c'était le cas, la Guemara n'aurait pas dit : "**vers Hachem**", mais plutôt : "**afin de concentrer leur cœur dans leur prière**". En revanche, il est clair que cela signifie qu'ils concentraient leurs pensées afin que leur cœur soit intègre dans le service d'Hachem et afin de faire disparaître de leur esprit les plaisirs terrestres et les jouissances de ce

monde. Car en purifiant leur cœur des vanités de ce monde, leurs pensées s'en trouvaient spirituellement relevées, et leurs prières agréées et exaucées par D. »

**Ce qui précède est particulièrement vrai au moment où le Yétser Hara brûle dans le cœur d'une personne et qu'elle le domine. Sa prière est alors bien plus acceptée. C'est alors un temps propice pour susciter la miséricorde Divine et amener la délivrance.**

Une histoire extraordinaire se déroula il y a de cela plusieurs années à Jérusalem :

Un jeune garçon jouait alors avec ses camarades et les enfants des voisins. Soudain, au milieu du jeu, une corde s'enroula autour de son cou et il s'en fallut de peu qu'il ne s'étouffe (que D. préserve). Le temps que les secours arrivent, l'enfant avait déjà perdu connaissance, et il fut transporté d'urgence à l'hôpital afin de tenter de le sauver. Après qu'ils l'eurent examiné, les spécialistes firent savoir aux parents que, malheureusement, ils ne pourraient le ramener à son état normal (la corde étant restée serrée trop longtemps, son cerveau n'avait pas été irrigué comme il aurait dû, ce qui l'avait sérieusement endommagé). De fait, l'enfant demeura ainsi sans connaissance durant un certain nombre de jours.

Un matin très tôt, le téléphone sonna dans la demeure des parents. Le père, effrayé par cet appel si matinal, répondit immédiatement. Au bout du fil, il entendit la voix de Rav David Frankel, un des proches du Hazon Ich, qui était également l'un de ses amis. Celui-ci se mit à lui raconter le rêve qu'il venait de faire :

Il avait rêvé qu'il montait au Ciel et se tenait devant le Tribunal céleste. Sur la table du Tribunal, se trouvait une boîte remplie de petits papiers sur lesquels étaient inscrits des noms de personnes encore en vie. Chaque nom était alors jugé selon ses actes et s'il était digne de rester en vie ou...

Soudain, le nom de ce garçon qui se trouve dans le coma, fut tiré et les juges se mirent à débattre sur son sort. Une partie d'entre eux prenaient sa défense tandis que



d'autres optaient pour le faire monter de la Yéchiva d'en bas à celle d'En-Haut. Brusquement, des ciseaux entièrement colorés apparurent devant les juges et coupèrent le petit papier de l'enfant : son jugement était fini et la vie lui était rendu en cadeau ! C'est alors qu'il s'était réveillé de son rêve.

Le père était encore plongé dans les pensées où ce récit l'avait mis, lorsque la sonnerie du téléphone déchira à nouveau le silence de l'aube. Cette fois, c'étaient les médecins de l'hôpital qui se tenaient auprès du lit de l'enfant. Ils furent brefs et lui demandèrent seulement de venir rapidement à l'hôpital accompagné de son épouse. Puis, ils raccrochèrent. Inquiets, ne sachant pas ce qui les attendait, les parents se précipitèrent à l'hôpital.

En arrivant, ils crurent défaillir tous les deux : ils assistèrent à une vraie résurrection. Leur fils avait ouvert les yeux, il se mit à prononcer quelques mots et demanda même quelque chose à boire. Les médecins, regroupés autour du lit, le contemplaient en silence, interloqués par l'ampleur du miracle dont ils étaient témoins.

Sur le chemin du retour, le père raconta à sa femme le rêve de Rav David. Il ajouta

qu'il ne comprenait toujours pas sa signification. En entendant ce récit, son épouse fut soudain saisie d'une grande émotion. Elle se mit à raconter, à son tour, que la veille, elle s'était rendue au marché de Ma'hané Yéhouda afin d'acheter chez un grossiste, un morceau de tissu qui lui manquait (car elle s'occupait, pour gagner sa vie, d'effectuer des travaux de couture). « Le vendeur, décrivit-elle, me fit entrer dans sa boutique et je tentai alors de couper le tissu selon la dimension désirée, sans y parvenir. Je demandai donc au vendeur de le faire à ma place. Tout en veillant plus scrupuleusement que d'habitude à mes gestes, je pris garde de ne pas lui tendre directement les ciseaux dans la main, mais je les déposai sur la table afin qu'il les prenne lui-même ; les ciseaux en question étaient entièrement de couleur bleue. **Au même instant, j'associai une prière dans mon cœur afin que par ce mérite le Saint-Béni-Soit-Il accorde une guérison complète à notre fils gisant dans le coma.** A présent, je vois que ma prière a été exaucée, car ces mêmes ciseaux qui me donnèrent l'occasion de veiller davantage aux règles de la décence, montèrent devant le Trône céleste et déchirèrent le mauvais décret qui pesait sur nous, hâtant la délivrance de notre fils au-delà des lois naturelles. »

